Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2020-10-15-26 | Contrat unique global - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Construction de la Maison du Citoyen - Plan de financement et demandes de subventions
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24
Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :
Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés :
Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2018-06-28-10 du Conseil muniicpal du 28 juin 2018 approuvant le projet urbain du Château-Blanc et le schéma d'aménagement qui en découle,
- La délibération n°2019-10-17-20 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château Blanc.

Considérant que :

- La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château Blanc signée avec l'ANRU le 2 avril 2020 prévoit la construction de la nouvelle maison du Citoyen,
- Les espaces de la nouvelle Maison du Citoyen ont vocation à améliorer les services aux publics dans leur fonctionnalité et leur aménagement et d'accueillir d'autres services administratifs d'accompagnement social,
- Le coût de l'opération est estimé à 2 551 929 € HT soit 3 011 054,80 € TTC et est réparti comme suit :

  Acquisitions foncières……256 300.00 €
  Libération des sols……195 815.00 €
  Etudes et maîtrise d'œuvre……524 954.00 €
  Construction de l'équipement…… 1 574 860.00 €

- Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

  ANRU ……1 263 077,39 €
  Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray …… 602 864,44 €
  Région Normandie ……..... .480 000.00 €
  Métropole Rouen Normandie ……. 115 335.00 €
  Département de Seine-Maritime …… .87 500.00 €

Décide :

- D'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions auprès de l'ANRU, de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la Métropole Rouen Normandie et tout autre financeur éventuel.

Précise que :

- La recette en résultant sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2020
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc118651-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2020